



NOTE D'INFORMATION

POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER MÉDICAL COMMUN INFORMATISÉ

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous allons réaliser l'ouverture d'un dossier commun informatisé dans le cadre de votre prise en charge médicale pour votre problème de plaquettes.

Ces informations seront conservées et utilisées pour le suivi de votre pathologie plaquettaire en vue de l'amélioration de votre prise en charge médicale.

Une partie de ces données pourront également être utilisées pour des études portant sur ces pathologies plaquettaires. Ces recherches seront effectuées dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Pour cela, votre accord oral est nécessaire. Vous pouvez l'exprimer après consultation du présent document. Votre consentement est révoquant à tout moment.

Après avoir lu cette note d'information, n'hésitez pas à poser à votre médecin toutes les questions que vous désirez. Un exemplaire du document vous sera remis.

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données informatisées vous concernant (loi n° 2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de ces études. Vous pouvez également accéder directement ou par l'intermédiaire du médecin de votre choix à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L1111-7 du code de la santé publique. Ces droits s'exercent auprès du médecin qui vous suit et qui connaît votre identité.